

## Audience GIP-FCIP au rectorat de Caen

By admin •

3-4 minutes

---

Nov 11 2018

Sur demande conjointe du SGEN-CFDT et de la FSU, la secrétaire générale du rectorat nous a rencontrés mardi 6 novembre, juste avant le Comité technique académique.

La délégation était composée de deux salariés du GIP de Caen, d'un représentant de la FSU, d'un représentant du SGEN et de deux élus au conseil d'administration du GIP de Rouen.

L'entrevue fut courte (40 minutes) et nous avons cherché à être efficaces.

### Devenir du GIP de Caen

Un prochain CA aura lieu le 3 décembre. Le GIP de Caen disparaîtra de façon sûre.

### Le futur des actions portées par le GIP

Certaines actions du GIP de Caen seront reprises par celui de Rouen, en particulier ERASMUS+ et le DAVA. Par contre d'autres disparaîtront, comme le projet PERSEVERANCE.

Le CFA de l'académie de Caen n'est pas concerné à priori par ce qui se passe. En tous cas pour l'instant. En effet, le CFA de Rouen est géré par le GIP-FCIP, ce qui n'est pas le cas à Caen.

### La responsabilité de l'employeur

Le problème financier qui oblige le rectorat à fermer le GIP est lié à des problèmes de relations entre les administrations de l'Etat. Elles n'ont rien à voir avec les personnels eux-mêmes.

La fermeture du GIP devrait se faire avec un bilan à l'équilibre. L'accompagnement des personnels est garantie jusqu'au 31 décembre et les charges financières liées au licenciement seront assurées.

### Les solutions individuelles

La délégation a porté l'exigence qu'une solution soit trouvée pour tous les personnels, car ces derniers ne sont en rien responsables de la situation.

Le rectorat envisage pour l'instant qu'un certain nombre de salariés soient repris par le GIP de Rouen (une moitié ?). Cela ne veut pas dire qu'ils travailleraient obligatoirement à Rouen car certaines fonctions sont délocalisées. Il y a aussi la possibilité de développer

le télétravail sur d'autres fonctions.

Des solutions à l'extérieur du GIP, mais au sein du rectorat, pourront être aussi trouvées.

Cependant, la secrétaire générale refuse de s'engager formellement sur la reprise de tous les personnels.

### **Le processus "technique"**

La date des entretiens de licenciement (après les entretiens préalables qui viennent d'avoir lieu) n'est pas encore déterminée.

La convention avec Pôleemploi est particulière au GIP à priori. Ce n'est pas celle qui couvre les personnels du rectorat. Cela reste cependant à vérifier.

Nous avons insisté sur la nécessité que les personnels du GIP qui retrouveront un travail au sein du rectorat ne perdent pas leurs droits (CDI, promotion etc.)



[A la une](#) • • Tags: [gip-fcip](#)